



Avoir la nationalité française apres avoir été pacsé ?

Par **sahara1er**, le **29/06/2013** à **10:15**

bonjour a tous, je suis française d'origine algérienne , née en france j'ai fais la connaissance d'une personne en algérie nous ,nous connus par le biais du net depuis on dialogue sur skype avec la caméra tous les jours j'ai bien entendu eu un gros coup de coeur pour cet Homme lui aussi ,ma question est il aimerait qu'on se marie moi je ne veux pas me mariée , j'ai cette pensée qui me trotte dans la tete veut t'il m'épousée car il m'aime vraiment ou veut t'il simplement avoir la nationalité ? étant tres méfiante de nature ,,,, ma question est ! si on se pacse simplement a la mairie ,aura t'il droit a la nationalité française ? ci oui je le fais autrement non!en vous remerciant pour votre réponse cordialement Sahara1er

Par **youris**, le **29/06/2013** à **10:22**

bjr,
le pacs ne permet pas d'avoir la nationalité française, il facilité simplement l'obtention d'un titre de séjour.
je ne pense pas qu'on puisse envisager une vie commune uniquement en se connaissant par internet.
les personnes sont prêtes à tout pour obtenir un titre de séjour.
ne vous laissez embobiner par de beaux discours et de belles promesses.
de nombreuses personnes comme vous se font faites avoir.
cdt